

Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 3 Octobre 2018

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Catherine LACAZE, André GILES, Michel MAROT, Olivier VIALETTE.

Excusés : Evelyne CONQUET, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET (a donné pouvoir à Nathalie RICARD).

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2018 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

* Borne WIFI sur le village de Cremps,

* Deux délibérations concernant le Syndicat des Eaux de l'Iffernet.

Le Conseil Municipal accepte ces deux rajouts.

Décisions par délégation. Augmentation de loyers.

- Locataire : Monsieur Alain ESTEVE. L'indice de référence change au 01/08/2018. Le loyer d'un montant initial de 456,94 € s'établit désormais à 462,65 €.
- Locataire : Madame Magali DARS. Changement d'indice au 01/09/2018. Le loyer de 352,20 € s'élèvera à 356,60 €.

Extension du périmètre du SIPA (Syndicat Intercommunal de Protection Animale).

Le Conseil Municipal valide la demande d'adhésion de la Commune de Soulomès au SIPA.

Délibération: Acceptation de don et encaissement de chèque.

Comme chaque trimestre, Madame le Maire souhaite reverser la moitié de son indemnité. Pour le 3ème trimestre 2018 cela représente la somme de 853,78€. Le Conseil Municipal accepte ce reversement et autorise Madame le Maire à encaisser le chèque. Affectation au compte 7313 « Libéralités reçues ».

Délibération concernant le Syndicat de l'Iffernet.

- Modification des statuts. Cette modification concerne le siège social du syndicat. Jusqu'à ce jour, il était hébergé dans les locaux de la Communauté de Communes de Lalbenque/Limogne. Cette dernière ayant besoin de bureaux supplémentaires, le syndicat a décidé de se domicilier

dans les locaux de la mairie de Flaujac-Poujols. Le Conseil Municipal valide cette modification.

- Rapport de la qualité et du prix de l'eau 2017 distribuée par le syndicat. Michel MAROT présente le rapport, accompagné des chiffres les plus importants.

Population desservie : 6 000 habitants

Nombre d'abonnés : 3 200 (à Cremps : 245)

Eau produite : 733 400 m³ (dont 59 000 importés de Cahors)

Consommation moyenne par abonné : 122 m³ par an. Il existe une grande disparité car certaines entreprises (du SYCALA notamment) sont de grosses consommatrices.

Longueur du réseau : 285 kms. Renouvellement effectué en 2017 : 3skms

Prix de l'eau pour 120m³ d'eau consommée en 2017 : 331,65 € TTC -

En 2018, légère augmentation : 339,20€, soit 2,83€/m³.

Ventilation des recettes : 42,5% vont à VEOLIA, 36,1% au Syndicat. Le reste des recettes concerne diverses redevances et taxes.

Qualité de l'eau : En 2017, 82 contrôles ont été réalisés ; tous ont été conformes.

Performance du réseau (rendement). En 2017 il s'est détérioré, dû à une fuite très importante que Véolia a eu beaucoup de difficultés à déceler.

Sur les 733 400 m³, 303 000 ont été perdus, soit un rendement de 58,70%.

En 2018, ce rendement sera bien meilleur.

Le Conseil municipal valide ce rapport.

Borne WIFI dans le village.

- Lot Numérique propose l'installation gratuite d'une borne WIFI dans le village. La commune aura à sa charge l'abonnement et le fonctionnement de la borne, moyennant la somme de 315 €/an. Avant de se prononcer, le Conseil Municipal souhaite avoir des informations supplémentaires.

Examen candidature agent de propreté.

Suite à l'appel de candidature, une personne a transmis son CV à la mairie. Après avoir examiné le dossier, le Conseil Municipal souhaiterait utiliser les services d'un auto entrepreneur ou une entreprise plutôt que de procéder à l'embauche d'une personne. Cela permettrait une plus grande flexibilité dans les horaires. Le Conseil Municipal ajourne sa décision afin d'étudier cette mesure.

Frais de fonctionnement 2017/2018 - Accompagnatrice de bus scolaire.

La mairie de Lalbenque a transmis une facture d'un montant de 1 322,50 € afin de participer à la rémunération de l'accompagnatrice pour l'année scolaire écoulée.

Lors du Conseil Municipal de septembre 2017, la décision a été prise de ne pas embaucher de personnel pour cette activité, ni de participer de quelque manière que ce soit à la rémunération. Pour rappel, ce fonctionnement était auparavant de la compétence du Conseil départemental.

La mairie de Lalbenque a décidé de prendre en charge cet accompagnement sans en avertir le Conseil Municipal, ni Madame le Maire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas prendre en charge cette dépense. Cela serait contraire à sa décision initiale.

Projet de construction de garages.

Les plans initiaux de ce projet étaient basés sur des garages ouverts. Le Conseil Municipal estime nécessaire de réaliser des garages fermés.

Contact va être pris avec des professionnels afin de procéder à une nouvelle étude chiffrée.

Point sur l'attribution de subventions.

- Menuiseries de la mairie. Budget prévisionnel : 12 519 €. Les demandes des subventions DETR (Etat) et Conseil départemental n'ont pas été retenues, le montant des travaux n'étant pas suffisamment élevés. La région n'a pas encore répondu. Communauté de Communes : 3 651,55 € Quant au PARC, la subvention sera décidée une fois les travaux réalisés. La TVA restituée dans 2 ans s'élèvera à 2 053,72 €. A ce jour, il restera 6 814,33 € à la charge de la commune. Les subventions et le restant dû à la charge de la commune seront calculés au prorata du devis signé. Le Conseil Municipal décide de lancer les travaux.
- Chauffage de la salle des fêtes. Budget prévisionnel : 43 703,25 €. Le devis ayant un an d'ancienneté, il faut prévoir une augmentation. Subventions : DETR : 8 318 € - Département : 3 327 € - Communauté de Communes : 6 654,05 €. En attente : réponses de la région et du PARC. TVA restituée : 7 169 €. A ce jour, il convient de prévoir un autofinancement de l'ordre de 18 235 €.

Questions diverses.

Complémentaire Santé. La complémentaire santé SOLIMUT basée à Cahors a créé un plan de communication intitulé « une complémentaire santé au service des administrés de la commune ». De ce fait elle sollicite la Mairie pour tenir une réunion publique ainsi que des permanences sur la commune. Le Conseil Municipal donne son accord pour louer les locaux. Par contre, la mairie ne souhaite pas être

associée aux plans de communications proposés (publicité flyers et autres). La commune ne figure pas comme incitative.

Congrès des maires (dimanche 7 octobre). La commune sera représentée par 4 membres du Conseil Municipal.

1000 mains à la pâte. Manifestation prévue le samedi 6 octobre

PLUI. La 1^{ère} réunion s'est tenue le 28 septembre. Présentation du Cabinet retenu : Groupement conjoint CAIRN TERRITOIRE / RELIEF URBANISME / RURAL CONCEPT / Atelier PALIMPSESTE/ELLIPSIG dont le mandataire non solidaire est CAIRN TERRITOIRE pour un montant de 220 137.50 € HT. Ce projet engendrera de très nombreuses réunions. Les élus de la commune se remplaceront pour y assister.

Taux horaire des travaux sur la commune. Michel Deilhaes, auto entrepreneur, a transmis ce nouveau taux effectif à compter du 01/07/2018.

Il passe de 12,50 € à 13 € de l'heure.

Village étoilé. Les panneaux seront placés très prochainement.

Transports scolaires concernant le collège privé de Lalbenque. Le 28 juillet, Madame le maire a transmis un courrier à la région. Elle souhaite comprendre pourquoi les enfants de notre commune ne peuvent prendre les transports existants, alors que sur d'autres communes voisines certaines élèves possèdent leur carte de transport et utilisent les bus mis en place. A ce jour elle n'a pas obtenu de réponse.

Porte d'entrée (ancienne école côté droit) : Au vue de la vétuste de cette porte, des devis vont être demandés pour envisager son remplacement.

Cérémonie du 11 novembre. Elle aura lieu le dimanche 11 novembre. Une exposition retraçant la grande guerre sera installée. Une réunion aura lieu prochainement avec les personnes de la commune qui ont travaillé sur le sujet.

Lac du Fraysse. Les joncs envahissent le lac ; si rien n'est fait dans peu de temps, ils occuperont la totalité de la superficie. Contact va être pris avec une entreprise pour étudier les travaux à réaliser.

Sécheresse. Un courrier a été adressé au Préfet du Lot afin qu'il demande aux autorités publiques la reconnaissance de la commune en calamités agricoles (sécheresse) afin de venir en aide aux agriculteurs.

Travaux de voirie 2016. M. BADOUC a procédé au contrôle des réfections réalisées. Il les a déclarées non conformes ; ils sont donc à refaire. La réception des travaux 2018 aura lieu le mardi 9 octobre (un élu sera présent).

Bouche Incendie du Mas de Not. Un courrier du SDIS avait déclaré cette bouche non conforme au niveau du débit. En réalité, il s'agissait d'une erreur. Cependant, il convient de réaliser quelques travaux afin de rendre son accessibilité plus facile. L'entreprise qui avait réalisé sa mise en place va être recontactée pour mise en conformité. Cette borne étant invisible de l'extérieur,

il n'est nécessaire de mettre en place une signalisation (un petit panneau sera donc posé).

Redevance municipale : Dans le cadre d'une harmonisation des coûts sur le territoire (Com Com Quercy Blanc et Com Com Lalbenque-Limogne) il est proposé de mettre en place une « redevance municipale » Le tarif est de 1.23 € par habitant (population DGF) soit 542 € pour la commune. Le Conseil Communautaire a décidé à 25 voix pour, 1 Abstention et 3 voix Contre (Mme le Maire a voté contre). Application de la redevance au 01.01.2019 (à prévoir au budget 2019)

SICTOM Tarification incitative : Mme le Maire informe les élus que dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME Occitanie, le Syndicat de collecte des déchets ménagers a été retenu pour la mise en place d'une tarification incitative à l'horizon 2022. Une étude de faisabilité a été faite et le choix des élus (délégués au SICTOM) s'est porté sur un scénario avec une collecte en porte en porte pour 96 % des foyers. Un travail de terrain va être engagé Mme le maire va solliciter la commission communale des ordures ménagères pour travailler sur les secteurs où la collecte en porte à porte est réalisable et ceux où cela risque de poser des problèmes tels que : rues trop étroites, habitations très éloignées... Le SICTOM viendra à rencontre des élus fin 2018 ou début 2019 pour prendre connaissance du territoire et de ses complexités.

A 23h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.